

ENVIRONNEMENT

« Grenelle » : imposture ?

Quelques avancées timides masquent des reculs importants.

PAGE 3

BIODIVERSITÉ

Retour du bouquetin en Chartreuse



Paysage « bio » :
la vie !
11 mai 2010,
retour du
bouquetin
en Chartreuse,
en présence
de Chantal
Jouanno
(ci-dessous).

PAGE 5



PAS-DE-CALAIS

McDo, Decaux et CBS épinglés et... démontés

PAGE 8

Editorial

Paysage « bio » : la vie !

« Le paysage est à la croisée de la nature et de la culture. Sa richesse ne se limite pas, loin de là, à la perception de l'harmonie visuelle d'un espace. Elle tient tout autant à sa profondeur, c'est-à-dire à tout ce qui, bien que n'étant pas immédiatement perceptible, lui donne du sens. L'une des richesses fondamentales du paysage naturel, ou peu anthropisé, est celle que constitue, au-delà de l'apparence, la biodiversité. »

Lorsque Paysages de France, voici quelques mois seulement, rappelait à Jean-Louis Borloo cette vérité essentielle, c'était pour rappeler, en cette année 2010 décrétée par l'ONU « année de la biodiversité », les engagements internationaux de la France sur le dossier le plus symbolique et emblématique en la matière. « La France, poursuivant l'association, s'enorgueillit de la centaine de cathédrales qui dressent leurs flèches dans son ciel, des cent cinquante châteaux qui justifient le classement du Val de Loire au patrimoine mondial de l'Unesco, et, d'une façon générale, de son patrimoine architectural, y compris contemporain. Serait-elle en revanche incapable de préserver, pour les générations futures, le seul et dernier grand fauve sauvage qui survive encore sur une parcelle de son territoire ? Faut-il que ce qui est fait pour des dizaines de milliers de monuments architecturaux soit en revanche impossible pour un seul et pourtant exceptionnel "monument naturel et culturel vivant", l'ours des Pyrénées ? »

Or, même sur ce dossier, la France semble baisser les bras. C'est un recul d'autant plus accablant que, le 1^{er} juillet 2010, soit deux jours après l'adoption de la loi dite « Grenelle 2 », Jean-Louis Borloo dressait la liste des futures infrastructures dont chacun sait qu'elles segmenteront, artificialiseront et bétonneront un peu plus encore le territoire. Cela après avoir déclaré, lors de la présentation du « Grenelle 1 » en octobre 2007 : « C'est fini : on n'augmentera plus la capacité routière » ! Raison de plus pour sourire à la vie, lorsque la nature reprend ses droits, ici ou là (page 5) ou lorsque les symboles mêmes de ce qui outrage le paysage sont jetés à terre (pages 7 à 11). ■

Pierre-Jean Delahousse
Président de Paysages de France

Éditorial

- 1 Paysage « bio » : la vie !

À la une

- 3 « Grenelle » : imposture ?
3 Papiers, chiffons...
4 Cadeaux à Decaux
5 Retour du bouquetin en Chartreuse

Actualité

- 6 Arbres : deux maires de l'Isère leur font la guerre, un sénateur-maire du Gers veut les protéger
7 Une gigantesque enseigne « Carrefour » démontée à Cahors
8 Affichage publicitaire : coup d'éclat dans le Gers
8 Pas-de-Calais : McDo, Decaux et CBS épinglés et... démontés
9 Le cœur du parc national de la Réunion inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco
9 Arbres de routes : le Conseil scientifique régional du patrimoine de la région Lorraine prend position
10 Panneaux illégaux : se former pour les faire tomber
11 Le laboratoire isérois

Analyse

- 12 Faire bouger les choses, c'est possible ! Quatre adhérents évoquent leur propre expérience :
• Sylvie (Finistère);
• Jacqueline Le Goff (Finistère);
• Alain Dericke (Pas-de-Calais);
• Cédric Gonnet (Tarn-et-Garonne)

Société

- 16 Transvalquad 2010 : l'action militante paie !

Paysages de France dans les médias

31 DÉCEMBRE 2009 ◉ **Ouest France** : « Val-André : la maison ne pourra pas être rénovée » (jugement du TA de Rennes/affaire Fixot).

JANVIER-FÉVRIER 2010 ◉ **Le Courrier des maires**, n° 231 : « Maîtriser et réglementer l'affichage publicitaire » ◉ **France 3 Bretagne**, 4 janvier : JT 19/20, reportage sur le jugement du TA de Rennes, qualifié de « victoire pour les associations écologistes mobilisées depuis deux ans », jugement donnant tort à Bernard Fixot et Valérie-Anne Giscard-d'Estaing pour avoir « passé outre à la loi littoral » ◉ **Sud Radio**, 11 janvier : entretien avec le délégué régional Languedoc-Roussillon de PDF, sur les démontages d'enseignes à Saint-Jean-de-Védas (Hérault) ◉ **Var Matin**, 17 janvier : dossier « Haro sur les panneaux » ◉ Les Varois s'attaquent à la pollution visuelle », évoquant notamment les nombreuses actions conduites par PDF dans le Var ◉ **Libération.fr**, Libérennes, 25 janvier : « Un bout de littoral « confisqué » par les époux Fixot à Pléneuf-Val-André » ◉ **Le Petit Journal**, 10 février : « Paysages de France. De nouvelles victoires ».

MARS ◉ **VMF** (Vieilles maisons française), n° 231 : « Entrées de villes. Un fleau français » ◉ **La Dépêche du Midi** (Tarn-et-Garonne), 4 mars : « Les anti pub sur les boulevards » (opération de bûchage du 27 février à Montauban) ◉ **La Dépêche du Midi**, 13 mars : « Montauban. La guerre d'usure des chevaliers blancs de l'environnement » ◉ **Le Monde** (programme TV), 14-15 mars : « Les choix du Monde », annonce de l'émission « Complément d'enquête » sur la France défigurée, « Quatre reportages sur l'enlaidissement du pays » ◉ **Direct Matin**, 15 mars : « La France défigurée ? » ◉ **France 2**, 15 mars : « Complément d'enquête », reportage sur l'affichage publicitaire et les entrées de ville avec les responsables de PDF Midi-Pyrénées ◉ **Evening Post** (Bristol), 22 mars : « French protester covers up "anarchic" billboard » ◉ **Alpes n° 1** (Gap), 24 mars : journal du matin. Entretien avec le président de PDF sur la situation de l'affichage publicitaire dans les Hautes-Alpes ◉ **Le Dauphiné Libéré** (Valence, Drôme), 25 mars : « La chasse aux panneaux publicitaires est lancée ».

AVRIL ◉ **Les dossiers du Canard enchaîné** : « Sévices de publicité », « Un décret aux petits oignons pour les publicitaires », « Bref, la pub va continuer à être écologiquement incorrecte. Elle aurait tort de se gêner : même lorsque de grosses associations, comme Paysages de France, obtiennent la condamnation de publicitaires pour des panneaux illégaux, rien ne se passe. » ◉ **Journal des Maires** (153^e année) : dossier « Affichage publicitaire. Une taxe qui fâche ? » comportant un encadré intitulé « Questions à Pierre-Jean Delahousse, président de l'association Paysages de France » ◉ **Le Courrier du Loiret**, 8 avril : « La guerre des enseignes est déclarée à Malesherbes » ◉ **Novaplanet.com**, 12 avril : « Désempubez » ◉ **France bleu Orléans**, 16 avril : journal de 8 heures. Sur l'affichage illégal à Malesherbes ◉ **Sept-jours.fr** (Gers), 20 avril : « Département. Fin des panneaux » (à la suite des actions de PDF, le conseil général met fin à son contrat avec l'afficheur CBS et renonce à ses panneaux de grand format installés dans de nombreuses communes rurales) ◉ **France bleu Isère**, 20 et 21 avril : entretien avec le président de PDF sur le projet d'abattage à Pontcharra d'une allée de platanes ◉ **Le Dauphiné Libéré**, 22 avril : « Ils n'iront plus sous les platanes... », « Paysages de France s'interroge » (v. ci-dessus) ◉ **Le Parisien** (Oise), 22 avril : « Mais où est passée l'enseigne Cora ? », « Les quatre lettres gigantesques surmontant l'hypermarché Cora à Saint-Maximin ont été démontées. C'est l'association Paysages de France qui a eu la peau de l'enseigne. » ◉ **La Dépêche du Midi** (Lot), 23 avril : « Les pubs illégaux dans le viseur. Une grande opération de bûchage est organisée dimanche à Gramat » (à la une), « Pub : arrêter cette agression visuelle » ◉ **France 3 Midi-**

Pyrénées, 25 avril : JT, reportage sur le bûchage de Gramat ◉ **Arte**, 27 avril : émission « Global mag » consacrée à l'étalement urbain (consommation du foncier, dégradation du paysage, etc.) avec la participation d'un membre du bureau de PDF ◉ **Les Sables Vendée Journal**, 29 avril : « Environnement et Paysages des Olonnes. La publicité sauvage dans le collimateur » ◉ **France 3 Grenoble**, 30 avril : reportage sur l'abattage des platanes de Pontcharra.

MAI ◉ **Motorhome Montlhy** : « What have the French done to France ? » ◉ **Libération**, 4 mai : dossier sur le « Grenelle 2 » (« Les salades de Sarkozy », « Cinq éco-dossiers plantés ou en friche », « Publicité. Le paysage se tape l'affiche », « Une vaste supercherie, selon Paysages de France ») ◉ **Le Sarkophage** (n° 1, hors série) : « Halte à la France défigurée » ◉ **Libération**, mai : « Vu du Grenelle. Bâches, réclames et reculées » ◉ **Le Dauphiné Libéré** (Drôme), 8 mai : « À Montélimar, on lutte aussi contre la pollution visuelle » ◉ **Le Télégramme**, 9 mai : « Éolien. Quel avenir en Bretagne ? », « Je reconnais à des associations comme Paysages de France qui n'ont que le paysage en tête, qu'elles puissent s'y opposer. » (Maryse Ardit, membre de FNE) ◉ **La Vie Quercynoise**, n° 3367, 13 mai : la publicité illégale défigure notre département. ◉ La colère du président de Paysages de France » ◉ **RCF** (Grenoble), 14 mai : entretien avec le président de PDF à la suite du lâcher de bouquetins, le 11 mai 2010, dans le PNR de Chartreuse, et de son intervention, à cette occasion, auprès de Chantal Jouanno sur la question de l'ours ◉ **Le Lot en action mag**, n° 16, 20 mai : sur la 3^e opération de bûchage à Gramat (PNR des Causses du Quercy) ◉ **RCF** (Grenoble), 26 mai : entretien avec le président de PDF sur le bilan provisoire du « Grenelle 2 » ◉ **La République du Centre**, 26 mai : « L'affichage publicitaire à outrance dans la ligne de mire de citoyens ».

JUIN ◉ **La Dépêche du Midi** (Lot), 7 juin : « Gramat. La bataille de l'affichage », « le bûchage contre l'affichage » ◉ **Le Midi libre** (Aveyron), 8 juin : « Villefranche-de-Panat. Résidence touristique : recours contre le permis de construire d'une résidence touristique » ◉ **Ouest France**, 8 juin : « Une plainte contre les panneaux publicitaires » (action de PDF à Châteaulin, Finistère) ◉ **Les Infos du Pays de Ploërmel**, 9 juin : « La jungle des pubs et enseignes. Paysages de France ne tombe pas dans le panneau » ◉ **Décibel FM** (Lot), 15 juin : entretien avec le correspondant régional de PDF sur la situation de l'affichage publicitaire (démontages, etc.) dans le Lot ◉ **Le Télégramme**, 17 juin : « Affichage publicitaire. En ville, trop de campagnes sauvages » (sur la situation à Châteaulin et dans le PNR d'Armorique) ◉ **L'Echo de Guingamp**, 30 juin : « RN12 : ceux qui grognent et ceux qui rient ».

JUILLET ◉ **Le Parisien - Aujourd'hui en France**, 6 juillet : « Fini les enseignes qui polluent le paysage » (sur les actions conduites en Picardie par Paysages de France et sur la réforme de la loi) ◉ **France Inter**, 11 juillet : (« Le jardin de France Inter ») : Alain Baraton évoque la lettre qu'il a reçue de Paysages de France à la suite du massacre des platanes de Pontcharra (Isère) ◉ **Politis**, 15-21 juillet : « Quand les infractions s'affichent » (article sur la question de l'affichage, paru à la suite du démontage d'une gigantesque enseigne Carrefour à Cahors) ◉ **Liberté Le Bonhomme libre** (Calvados), n° 9476, 22 juillet : « Affichage : la fin de l'anarchie ? » (sur les dispositions du « Grenelle 2 » en matière d'affichage publicitaire)

AOÛT ◉ **Le Courrier vendéen**, 5 août : sur les actions de Vivre l'île 12 sur l'2, association membre de Paysages de France ◉ **La Nouvelle République** (Indre), 27 août : « Robert Heymann en croisade contre la publicité », « Militant de la première heure, Robert Heymann est administrateur à l'association Paysages de France. »



OUI, j'adhère à Paysages de France et je bénéficie de l'abonnement à la revue « Action Paysage »

- Adhérent : 10 euros ou plus Couple : 12 euros ou plus
 Soutien : 20 euros ou plus Association : 20 euros ou plus
 Étudiant, demandeur d'emploi : 4 euros ou plus
 Membre bienfaiteur : 90 euros ou plus

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Courriel _____

Je joins un chèque à l'ordre de **Paysages de France 5, place Bir-Hakeim - 38000 Grenoble**

OUI, je m'abonne seulement à la revue « Action Paysage » (deux numéros par an)

Lecteur : 4,50 euros

Soutien : 6 euros ou plus

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Courriel _____

Je joins un chèque à l'ordre de **Paysages de France 5, place Bir-Hakeim - 38000 Grenoble**

ENVIRONNEMENT

« Grenelle » : imposture ?

Si le « Grenelle » a suscité les espoirs les plus fous parmi les « doux rêveurs », si certains ont fait semblant d'y croire par opportunisme, s'il a été incontestablement utilisé par la droite pour tenter de « siphonner » une partie du vote écologiste, réputé être de gauche, il n'en a pas moins créé un mouvement de panique parmi certains qui non seulement ont eu alors pour objectif de décon-

struire tout ce qui ne leur convenait pas, mais en ont profité pour placer de nouvelles banderilles dans le corps agonisant de notre environnement. Faut-il pour autant parler des « impostures du "Grenelle de l'environnement" », ainsi que n'hésitait pas à le proclamer, le 6 avril 2010, un collectif d'éminents spécialistes du droit de l'environnement, parmi lesquels un membre de Paysages de France ?

Certes, la dramatisation était de circonstance au moment où tout allait se jouer au parlement et où la prudence, voire la connivence du gouvernement avec ceux qui n'avaient en tête que de rendre inopérants sur le terrain les grands principes adoptés dans le cadre du « Grenelle 1 » semblaient patents. Il n'empêche que, aux yeux de certains, alors que la loi « Grenelle 2 » a, depuis, été adoptée, le bilan reste cinglant.

Au point que, dans *Le Monde* du 24 juillet 2010, Hervé Kempf n'hésite pas à parler de « corps martyrisé du Grenelle ». Si, en matière de paysage, des avancées ont été enregistrées, elles ne peuvent dissimuler des reculs, parfois considérables. Quelques exemples suffiront à s'en convaincre, même si un bilan définitif ne pourra être fait que lorsque les décrets d'application de la loi auront été publiés. ■

Papiers, chiffons...

C'est le cas pour les définitives territoriales d'aménagement (DTA), devenues DTADD, car désormais estampillées, comme tout ou presque, « développement durable ». Quel progrès, en effet, puisque la compatibilité des documents d'urbanisme avec ces directives ne s'impose plus ! Bref, il aura suffi d'un amendement pour que les DTA ne soient plus qu'un chiffon de papier : ce qui était une obligation avec les DTA n'est donc plus, avec les DTADD, qu'une simple intention, une aimable invitation, un vœu pieux...

C'est ainsi que, d'un trait de plume, les députés ont enterré la DTA des Alpes du

Nord dont l'enquête publique n'était close que depuis le 21 mai 2010 ! Un scandale d'autant plus grand que, le 16 septembre 2009, le secrétaire d'État chargé du Logement et de l'Urbanisme, Benoist Apparu, avait laissé entendre que la dernière DTA, celle des Alpes du Nord, serait sauvée : « C'est le plus important des territoires sur lesquels nous avons la volonté d'exercer une protection nationale et c'est la raison pour laquelle l'État souhaite mener à son terme l'élaboration de la DTA afin que celle-ci reste opposable. » Or même la DTA des Alpes du Nord, en gestation depuis douze ans, a finalement été sacrifiée sur l'autel du

Grenelle. « Les Alpes du Nord viennent de perdre l'instrument qui aurait permis de garantir la préservation des grands équilibres voulue par la loi Montagne », commente, non sans amertume, l'association Mountain Wilderness, qui se sera battue jusqu'au bout pour qu'il n'en soit pas ainsi.

La porte est donc désormais grande ouverte à ceux pour qui le paysage n'est qu'un filon, à ceux qui, à l'instar de l'Association nationale des maires de stations de montagne (ANMSM), qui regroupe plus de cent stations, ne rêvent que de transformer définitivement les Alpes du Nord en un gigantesque et juteux Luna-Park. ■

OUTRAGÉ, BRISÉ, MARTYRISÉ, MAIS LIBÉRÉ ?

Selon le cabinet de Chantal Jouanno, cinquante pour cent de la réforme relèverait du domaine réglementaire. Pour Paysages de France, les choses sont donc limpides : en matière d'affichage publicitaire et d'enseignes, le Grenelle de l'affichage sera bel et bien définitivement synonyme d'un formidable échec et de reculs considérables si cette partie réglementaire n'apporte pas de très nettes avancées. Or beaucoup est encore possible puisque, notamment, les limites de surface, de hauteur ou de densité sont fixées par décret (*lire page 4, « CMP : fin de partie ? »*). Il est encore possible, par exemple, de limiter à 2 m² la surface des panneaux scellés au sol. Possible d'en finir une fois pour toutes avec les monstrueux panneaux scellés au sol, de 12 ou de 8 m², qui font le désastre de pans entiers du paysage urbain et périurbain. Et donc de libérer enfin le paysage « outragé, brisé, martyrisé » des entrées de ville à la française.



Même la montagne meurt à coups de boteurs (bulldozers).

Qu'a-t-on tramé contre la trame ?

Présentée par le ministère de l'Écologie comme une « mesure phare du "Grenelle" », la trame verte et bleue a « l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques ». Or préserver la biodiversité et donc la faune et la flore, c'est – dès lors que l'on ne réduit

pas le paysage à l'illusion de l'apparence et à la surface des choses – préserver l'une de ses composantes qui, bien que le plus souvent oubliée et même ignorée, n'en est pas moins essentielle (*voir l'éditorial*). D'autant plus essentielle que, pour sauver « le vivant », il faut sauver ces mares, ces marais, ces prairies, ces haies, ces bosquets, ●●●

●●● ces landes, ces ruisseaux, ces cours d'eau qui « font » le paysage. Ainsi, face au grand « ratissage » du paysage, à son arasement méthodique et mécanique du fait de l'agriculture intensive, à son artificialisation forcée du fait de l'étalement urbain, au tronçonnement de l'espace par les grandes infrastructures, aux multiples carcans que l'on inflige aux fleuves et aux rivières, entravés dans leurs parcours, endigués, exploités et pollués, c'est le battement d'aile d'un papillon isolé ou le pétale d'une fleur menacée qui pourraient le sauver ! Or, là encore, le compte n'y est pas.

Chacun en effet comprendra les limites fixées, puisque les futurs schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) ne seront pas opposables aux documents d'urbanisme et ne feront l'objet que d'une simple « prise en compte ». Cela alors que « La France est l'un des seuls pays qui n'ont pas su freiner leur taux d'artificialisation des sols » et que, le 24 novembre 2009, Chantal Jouanno déclarait devant l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture : « La France est confrontée à une disparition exponentielle de certaines espèces : les abeilles, les oiseaux communs, le petit

gibier... Le rythme de disparition actuel est mille fois supérieur au rythme naturel » !

TGV contre TVB

Tout aussi grave est l'abandon, à la dernière minute, de la compatibilité entre les grandes infrastructures et la trame verte et bleue. Votée par les députés, cette mesure essentielle a été finalement rejetée par la commission mixte paritaire (CMP), chargée, en cas de désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat, de trouver un compromis. Il s'agit pourtant du non-respect flagrant de l'un des engagements clés du « Grenelle ». Il faut dire que déjà, à l'occasion de la présentation du « Grenelle » en octobre 2007, Jean-Louis Borloo avait déclaré haut et fort : « Pendant trente ans, on a fait beaucoup de routier et d'autoroutier. C'est fini : on n'augmentera plus la capacité routière. »

Résultat ? Le 1^{er} juillet 2010, soit deux jours après l'adoption définitive de la loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », trois autorisations de nouvelles sections d'autoroute, signées de Jean-Louis Borloo, étaient pu-

bliées au *Journal officiel* (A9bis à Montpellier, autoroute entre Castres et Toulouse, mise en concession de la RN154 entre Orléans et Dreux). Mieux, le 13 juillet, soit le jour même de la publication au *Journal officiel* de la loi dite « Grenelle 2 », était dévoilé l'avant-projet du Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) avec, à la clé, la construction de 880 km d'autoroutes. Mais qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse ! ■

À L'HONNEUR

Lors du débat sur la publicité, plusieurs députés n'étaient manifestement que les hommes de main de groupes de pression bien décidés à saboter le Grenelle et même à en inverser le processus. D'autres, tel Lionel Tardy, député de la Haute-Savoie – qui a défendu avec toute l'énergie et la compétence nécessaires les propositions conjointes de France nature environnement et de Paysages de France en matière d'affichage publicitaire –, se sont battus pour de tout autres valeurs : honneur à ces élus !

Cadeaux à Decaux

Qui donc avait bien pu, le 11 juin 2008, diffuser un communiqué pointant du doigt, avec autant de force, « l'effet dévastateur de la prolifération des panneaux publicitaires » ? Une association militante, un collectif « extrémiste », un « écolo » version ayatollah ? Nullement. C'était tout simplement le ministère de l'Écologie. Des mots qui pèsent lourd lorsqu'on sait de quels détours et circonlocutions on est capable en certains lieux, notamment dans les ministères, pour ne pas nommer un chat un chat ! C'est que le constat est désormais unanime : le paysage français est malade de l'affichage publicitaire, les entrées des cités en sont la preuve et la presse étrangère s'en mêle (*lire*

page 11). « On est défiguré dans les entrées de ville et malgré tout on ne s'y habitue pas », avait renchéri Chantal Jouanno, le 21 juillet 2009, devant les membres du Conseil national du paysage (CNP).

Or, malgré ces prises de position, malgré le constat unanime, malgré l'enjeu – car c'est le visage même de la France dont il s'agit –, le travail de sappe de groupes de pression extrêmement influents a conduit ni plus ni moins, sur plusieurs points, à une aggravation de la situation ! On se souvient de l'énorme travail de Paysages de France, qui avait présenté, conjointement avec France nature environnement (FNE), des propositions de modifications législatives

répondant parfaitement aux objectifs initiaux. Mais il faut savoir que, notamment au cours des mois qui ont précédé l'adoption de la loi, une grande partie du travail de Paysages de France aura surtout consisté à tenter de contrer les manœuvres visant à saboter purement et simplement le processus.

Marche arrière toute !

Or, malgré les multiples interventions, y compris en fin de parcours (*lire ci-contre*), et les efforts déployés pour tenter d'éviter le pire, des amendements, que l'on peut qualifier de scélérats tant ils vont à l'encontre des objectifs initialement fixés, ont été bel et bien adoptés. Il en est ainsi de l'article L.581-10 introduisant la possibilité pour un maire d'autoriser par arrêté « des bâches comportant de la publicité » et, après avis (simple !) de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), d'autoriser également des « dispositifs de dimensions exceptionnelles (*sic*) liés à des manifestations temporaires ». Il faut savoir encore que le sacro-saint principe de l'interdiction de la publicité hors agglomération a été remis en question avec l'adoption de ce que le représentant de Paysages de France avait appelé, lors de la réunion du CNP du 21 juillet 2009, « l'amendement Decaux », qui autorise désormais la publicité « à l'intérieur de l'emprise des aéroports ainsi que des gares ferroviaires ». ■

CMP : FIN DE PARTIE ?

Quelques jours avant le vote définitif de la loi, Paysages de France allait encore intervenir, à deux reprises, auprès de l'ensemble des membres, titulaires et suppléants, de la commission mixte paritaire (CMP). Dans l'espoir notamment que cette dernière revienne d'une part sur l'autorisation de la publicité sur bâches, d'autre part sur un amendement remettant

en question les dispositions adoptées par le Sénat en matière de préenseignes. Certes, l'article autorisant la publicité sur bâches a été voté tel quel. Cependant, il convient de souligner que le texte finalement adopté pour les préenseignes est assez proche de la proposition de Paysages de France. Jean-Paul Emorine, sénateur, président de la Commission de l'économie, du développement durable

et de l'aménagement du territoire, a d'ailleurs tenu à faire état de ce résultat auprès de l'association. Concernant les bâches, il souligne que ces dispositifs « seront soumis à la même réglementation de droit commun applicable à l'ensemble des supports publicitaires », ce qui ne fait que confirmer l'importance qu'attache Paysages de France au volet réglementaire de la réforme de la loi.

BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE

Retour du bouquetin en Chartreuse

Qui l'aurait cru, voici quelques décennies, lorsque le seul et unique échange entre l'homme et le chamois se réduisait pratiquement à une traque haletante et au feu craché par les fusils ? Une traque qui se terminait, au retour du chasseur dans son village, par l'ovation de la population ? Oui, qui aurait cru qu'un jour les « stars » seraient non plus le chasseur, mais l'animal ?

Et pourtant ! On aurait dû les compter, ce 11 mai 2010, tous ces objectifs braqués autour d'une camionnette, guettant le moment magique où, l'un après l'autre, chacun des cinq bouquetins, capturés la veille dans le massif de Belledonne pour être relâchés dans celui de la Chartreuse, bondirait vers la liberté. Et cela sous les yeux de personnalités scientifiques et politiques et, notamment, d'une ministre de la République ! Tout cela dans le silence, pour ne pas « les » perturber.

Soudain, c'est un bond, gracieux, souverain

C'est alors que soudain les portes s'ouvrent. Une première bête est extraite, délicatement, du fourgon. On lui enlève son masque. Puis ses entraves. On la tient encore, les appareils de photo crépitent. Et soudain, c'est un bond, souverain, gracieux, à peine effarouché, par-dessus l'une des personnes présentes, qui tombe à la renverse.

Pour la première fois, sans doute depuis des milliers d'années, le bouquetin revient en Chartreuse. Les cœurs battent. Celui des hommes plus que celui des bêtes. Déjà l'animal, après avoir foncé devant lui, a ralenti. Il regarde l'éboulis presque vertical qui monte droit vers les Hauts de Chartreuse. L'endroit est gran-

À BON ENTEDEUR, SALUT !

Si des liens parfois troubles unissent trop souvent certaines ONG au monde économique, au point pour ces dernières, de servir, consciemment ou non, ses visées, les associations de défense de l'ours et de la faune sauvage sont parmi les plus militantes, les plus indépendantes et les plus déterminées.

diouse, sauvage, religieux. Et il monte lentement, sûrement vers les escarpements improbables, les vires suspendues, à l'opposé exactement du bruit et de la fureur du monde. Des pierres roulent et dévalent la pente, vers les hommes, vers les femmes qui le regardent continuer, imperturbablement...

Les enfants aussi sont là. Depuis six mois, les élèves de quatre classes des écoles primaires de Saint-Pierre-d'Entremont et d'Entremont-le-Vieux travaillent sur le sujet avec

l'ont parfaitement compris, la Chartreuse est bien une île : une île au trésor. Chez les adultes aussi, l'émotion est intense ; on la perçoit, on la devine dans chaque regard. Mais déjà les cinq bouquetins sont loin. Seul, par moments, résonne encore le claquement d'une pierre qui roule et rebondit.

Et l'ours ?

Alors seulement, les caméras se tournent vers les hommes, vers la ministre. Les propos sont empreints d'une sorte de solennité légère, qui étonne. Le président de Paysages de France est là : il s'adresse à la ministre pour lui rappeler à quel point l'association approuve ce genre d'initiative. Mais c'est pour évoquer aussi et surtout le drame de l'ours : « Vous l'avez reconnu : si des mesures d'urgence ne sont pas prises, l'ours, dans les Pyrénées françaises, disparaîtra. C'est sur le territoire de la commune d'Entremont-le-Vieux qu'on vient de lâcher les bouquetins. Mais à Entremont-le-Vieux, il y a un musée de l'Ours ! Il ne faut pas que, demain, il y ait un musée de l'Ours dans les Pyrénées. » Le président rappelle que Paysages de France a saisi Jean-Louis Borloo sur la question, que la France est liée par la convention de Berne, qu'elle est tenue de se conformer aux directives européennes, que l'année 2010 a été déclarée « année internationale de la biodiversité »...

La réponse de la ministre est longue, précise, mais elle ne parle pas de renforcement de la population, mais seulement de « remplacement » des ours tués ou accidentés. Elle vient ainsi de dévoiler la décision finalement adoptée par le ministère : c'est un recul considérable, l'annonce d'un drame probable et peut-être même prochain. Depuis, la ministre a confirmé. Officiellement.

La matinée du 11 mai aura été aussi cela. Comme pour le « Grenelle », le « pouvoir économique » a repris la main : maintenant, il veut la peau de l'ours. Mais ce qu'il semble ignorer, c'est qu'il lui faudra d'abord affronter des hommes – et pas n'importe quels hommes (*lire ci-contre*) –, pour tuer l'ours. Et ça, ce sera beaucoup plus difficile ! ■



Lâcher d'un bouquetin, le 11 mai 2010, en présence de Chantal Jouanno, secrétaire d'État à l'Écologie.

leur instituteur. L'émotion est palpable. Ils savent quel est l'enjeu. « Un enjeu national », a répété Éliane Giraud, présidente du parc. Ils savent que le bouquetin apporte avec lui la mémoire du temps. Le paysage n'est plus le même ; il a pris soudain davantage d'épaisseur, de profondeur.

Demain, les enfants guetteront l'animal, vivront avec lui, lui parleront, le suivront. À la jumelle ou dans leurs rêves. Demain ne sera plus pareil : « La Chartreuse est un peu comme une île », explique Éliane Giraud : il était impossible d'envisager une réapparition spontanée de l'espèce. Les enfants

ARBRES

Deux maires de l'Isère leur font la guerre, un sénateur-maire du Gers veut les protéger

Pontcharra (Isère), 16 avril 2010 : l'association vient d'apprendre que le maire et conseiller général veut faire abattre plusieurs dizaines de platanes « historiques » plantés le long d'une avenue conduisant à l'ancien phalanstère. Les riverains les plus concernés ne sont pas au courant : apparemment, personne n'a eu connaissance de la réunion que la mairie a organisée peu avant. Mais pourquoi donc couper ces arbres qui paraissent sains ?

Des voitures à la place des arbres !

On parle de places de stationnement... Des voitures à la place des arbres ! La mairie semble étrangement pressée. Et en cette période de congé, il n'y a guère de monde. Pourtant, une pétition circule déjà, et, en quelques heures seulement, des dizaines de signatures sont recueillies. De son côté, Paysages de France intervient auprès du maire

Quelques heures ont suffi pour abattre une trentaine de platanes à Pontcharra tandis qu'à Moirans on découvre que des arbres prétendument malades étaient, quasiment tous, en bonne santé

et les médias sont prévenus. Mais rien n'y fait : le maire écoute une délégation de riverains, appelle le président de Paysages de France. Il affirme notamment que les arbres sont malades, que l'abattage est indispensable. Et il passe à l'acte.

Quelques heures suffiront pour jeter à terre une trentaine de platanes et un pan du patrimoine naturel et culturel de la commune. Et quand les

caméras de France 3 seront là, la vérité éclatera : les arbres prétendument agonisants étaient en parfaite santé.

Moirans (Isère), 16 juillet 2010 : le scénario est encore pire. Une vingtaine d'arbres, dont un cèdre centenaire, qui faisaient le charme d'un quartier vont être abattus le jour même. Aucune information n'a été donnée et l'on est au cœur de l'été, en plein milieu d'un « pont » estival : ce n'est que par des confidences recueillies la veille que l'association est informée. Et dès l'aurore, les engins de levage sont sur place. Une femme, qui, la veille, avait tenté d'alerter le maire, s'est sanglée à un arbre. La police est là. Des représentants de la mairie aussi. Mais les troncs gisent déjà sur le sol et pour la deuxième fois en quelques semaines, on découvre que les arbres prétendument malades étaient, quasiment tous, en pleine santé : un nouveau forfait imbécile et barbare vient d'être commis.

Le bilan, certes, peut paraître accablant. Il l'est surtout pour ces maires qui, en agissant de la sorte, ont pris le risque de ternir pour longtemps leur réputation : il leur reste donc à démontrer qu'ils sont aussi capables de tirer les leçons de leurs erreurs et de la réputation désastreuse qui s'ensuit : Paysages de France, qui leur a donc demandé de s'engager sur plusieurs points, va également s'intéresser de plus près au cas de violations du Code de l'environnement en matière d'affichage publicitaire et d'enseignes. Car si on y coupe les arbres, on y plante des panneaux. Illégaux qui plus est !

Le maire de Fleurance s'engage

Face à de telles pratiques, Paysages de France ne peut donc que se réjouir de la réponse que lui a apportée le sénateur-maire de Fleurance (Gers) qu'elle avait alerté le 20 juin 2010 en vue que soit évité l'abattage de cèdres vénérables. En effet, tandis que les deux maires de l'Isère répondaient par la tronçonneuse, le maire de Fleurance exprimait sa volonté de procéder au « recensement et à la protection des zones boisées remarquables » et de « préserver les atouts paysagers de (sa) commune qui contribuent à la qualité du cadre de vie de (ses) administrés ». ■

De haut en bas : Les arbres prétendument agonisants étaient en parfaite santé. Fleurance (Gers) : l'un des cèdres dont Paysages de France a demandé la protection.



AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Une gigantesque enseigne « Carrefour » démontée à Cahors

Cette enseigne se dressait, depuis plusieurs décennies, à l'entrée sud de Cahors. Dépassant de très loin les limites de hauteur et de surface fixées par le Code de l'environnement, elle avait fait l'objet, le 17 décembre 2007, d'une demande de Paysages de France auprès du préfet. Jouant sur les ambiguïtés d'un RLP (règlement local de publicité) mal rédigé et non appliqué, la direction de cet hypermarché avait d'abord refusé de démanteler son enseigne démesurée (37m² pour chaque face et 12 mètres de haut).

Des pratiques de voyous

Cette situation était devenue d'autant plus choquante que, même si cette enseigne avait été « légale », son maintien aurait contredit de façon ostentatoire les engagements pris par le groupe Carrefour dans le cadre du Grenelle de l'environnement. En effet, le 29 janvier 2008, le directeur de Carrefour avait signé une convention* par laquelle il s'engageait à « limiter l'impact des activités du commerce et de la distribution en termes de pollution visuelle (affichage, enseignes...) » (lire notamment *Action Paysage* n° 31, pages 14 et 15, et n° 32, pages 14 et 15 également). Une façon d'agir qui, une fois de plus, montre que les pratiques restent calamiteuses : pour nombre d'acteurs de la grande distribution, signer solennellement une convention avec plusieurs ministres et dans le cadre d'une démarche nationale de grande ampleur en faveur de l'environnement n'a même pas pour conséquence le minimum requis, à savoir le respect de la loi !

UNE VICTOIRE QUI S'INSCRIT DANS UNE DÉMARCHÉ GLOBALE

Cette victoire a été précédée par la suppression d'un nombre important de publicités et de préenseignes, en particulier dans le Quercy Blanc en 2008 et 2009, et, récemment, à Gramat, au cœur du parc naturel régional des Causses du Quercy. Paysages de France, qui agit désormais de pair avec le Gadel*, association adhérente, a, au cours de ces dernières années, saisi à plusieurs reprises le préfet du Lot. Cependant, les multiples tentatives

de Paysages de France pour obtenir que ce dernier mette en œuvre les dispositions, pourtant parfaitement explicites, du Code de l'environnement ayant échoué et, de ce fait nombre de panneaux installés en violation de la loi restant en place, y compris dans le parc naturel régional, l'association a été contrainte de déposer une première requête, le 22 avril 2010, devant le tribunal administratif de Toulouse. Il est

de demeurant regrettable que les contacts qui ont eu lieu avec des représentants du parc naturel des Causses du Quercy, y compris à l'occasion du séminaire organisé par la Fédération des parcs naturels régionaux de France, le 26 mars 2009, à la Maison du parc de la Montagne de Reims (Marne), n'aient abouti qu'à d'aimables paroles et à des promesses sans suites.

*Groupement associatif de défense de l'environnement du Lot (Gadel). www.gadel-environnement.org



Bientôt allait apparaître le slogan « La qualité pour tous ». Cynisme, aveuglement, ou humour noir ?

Appel au maire de Cahors

Cette victoire associative, il faut désormais la transformer en une victoire collective. L'objectif de Paysages de France n'est certainement pas d'« embêter » les maires, les préfets ou les commerçants, ainsi que certains voudraient le faire croire. L'intérêt de tous, au-delà des seuls problèmes de légalité, est de vivre et d'agir dans un espace (un paysage) qui ne soit plus synonyme de dégradation, de destruction et donc d'échec. L'image d'une ville et de ses activités dépend notamment de l'image que donnent ses entrées. Les paysages font partie du « patrimoine commun de la nation » (loi du 2 février 1995). L'enjeu est donc désormais, au-delà du symbole que représente le démontage de l'enseigne Carrefour de Cahors, de prendre à bras le corps le problème des entrées de ville.

Celles de Cahors, dont le centre ancien est au demeurant digne des plus belles cités, sont aujourd'hui à la fois tentaculaires et souvent proches en effet de cette « abomination » que dénonce le philosophe Michel Serres. C'est donc d'un véritable plan de bataille qu'a besoin Cahors. Et c'est donc au maire et aux élus de cette ville qu'est lancé aujourd'hui un appel. Pour qu'ils relèvent ce défi ! ■

* « Convention sur les engagements pris par les entreprises du Commerce et de la Distribution dans le cadre du « Grenelle de l'Environnement » », signée notamment par Jean-Louis Borloo, ministre d'État, Jérôme Bédier, président de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) et le groupe Carrefour.

AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Coup d'éclat dans le Gers

Les militants de la région Midi-Pyrénées nous ont habitués à leurs exploits. Ce n'est pas pour rien qu'une équipe de « Complément d'enquête » s'est déplacée durant trois jours à Montauban, en février 2010, pour rencontrer leur leader (il est anglais !) et, notamment, filmer une opération de « bâchage » de panneau, que des centaines de milliers de téléspectateurs ont pu voir lors de la diffusion de l'émission, le 15 mars 2010. Car, au-delà des opérations médiatiques et d'une communication parfaitement rodée, ce sont les démontages par centaines, y compris de structures géantes, qui se succèdent grâce à eux.

Polluer plutôt que dépolluer !

L'une de leurs victoires récentes est de taille car il s'agit ni plus ni moins de la fin d'une pratique vieille de vingt ans, mais d'autant plus difficile à remettre en question qu'elle était le résultat d'un contrat signé entre le conseil général du Gers et l'afficheur CBS. Un contrat qui permettait à ce dernier d'implanter de gigantesques panneaux scellés au sol – les pires – dans des lieux où ils sont normalement interdits par le Code de l'environnement !

Ainsi, plutôt que d'agir pour dépolluer les entrées de ville, transformées en cloaques

tapageurs de réclames imposées aux touristes et aux passants, le conseil général avait donc aggravé encore la situation en y ajoutant ses propres panneaux et en polluant même les abords de petits villages jusqu' alors épargnés !

Il faut espérer que le conseil général du Gers, plutôt que de s'en prendre à Paysages de France, ainsi qu'il a cru devoir le faire,

reconnaitra enfin le bien-fondé d'une démarche qui a pour effet d'améliorer l'image du département et de permettre aux habitants de se réapproprier leur paysage. Une évidence qui n'a pas échappé à certains maires, enchantés de voir leur village enfin libéré, comme par un coup de baguette magique, des ces monstrueux panneaux qui le défiguraient. ■



Saint-Clar (Gers), avant le démontage.

Paysages de France

PAS-DE-CALAIS*

McDo, Decaux et CBS épinglés et... démontés

Il semble bien que l'environnement soit devenu au fil des ans l'argument publicitaire par excellence de ceux qui le dégradent. Le fin du fin en la matière est de crier sur les toits qu'on agit pour lui et, dans le même temps, de violer les lois destinées à

le protéger. On connaissait Avenir (groupe JCDecaux), l'inénarrable « afficheur en vert » qui avait, voici près de quinze ans, repeint les cadres de ses panneaux. Mais qui s'est, depuis, régulièrement illustré pour avoir continué à violer le Code de l'environnement

jusque dans des parcs naturels régionaux, et parfois, comme à Clichy-la-Garenne, de façon ostentatoire et massive. On connaît maintenant le tout nouvel habit de McDonald's, lui aussi repeint en vert et qui proclame : « Depuis plus de dix ans l'enjeu environnemental est au cœur de notre entreprise ». La preuve ? Il a fallu, par exemple, que Paysages de France saisisse le préfet du Pas-de-Calais pour que McDonald's se résout à démonter une enseigne installée depuis des années en violation du Code de l'environnement...

Quant à l'afficheur CBS, condamné comme Avenir pour violation du Code de l'environnement jusque dans des PNR et qui a été contraint, lui aussi, de démonter, il en est aujourd'hui à contester... la loi elle-même. Une chose est sûre : tous trois viennent d'être à nouveau épinglés, cette fois-ci dans le Pas-de-Calais, et, à défaut d'être

CBS : LES CONDAMNATIONS N'AURONT PAS SERVI DE LEÇON

Malgré les démarches déjà anciennes de Paysages de France auprès de son ancien P-D.G et bien que CBS ait été condamnée plusieurs fois, les pratiques de cet afficheur ne semblent pas évoluer. C'est du moins ce que tend à démontrer le panneau d'Étaples : en effet, ce dernier n'a été supprimé que récemment, à la suite

de la demande adressée par l'association, en octobre 2009, au préfet du Pas-de-Calais. Pire, l'afficheur va jusqu'à contester aujourd'hui, devant les tribunaux (requête de CBS contre le préfet du Tarn), le principe même de l'interdiction de la publicité dans les parcs naturels régionaux, cela alors même que la loi

prévoit expressément la possibilité de déroger à cette interdiction et que, de ce fait, certaines communes faisant partie d'un parc naturel sont paradoxalement plus dégradées que certaines communes « ordinaires », voire de banlieue, où des zones de publicité restreinte ont été mises en place par les maires.

contraints de démentir leur bla-bla environnemental, de démonter pour de vrai leurs panneaux illégaux.

McDonald's : le grand écart

Plus que quiconque, McDonald's fait de l'environnement un argument publicitaire. On peut même dire que McDonald's fait vraiment très fort en laissant entendre, le jour même de la réunion de la commission mixte paritaire (CMP) [lire page 4], « [qu'] après le semi-échec de Copenhague » elle compatit à « la déception de nombreuses ONG face au Grenelle » (sic) ! Or, bien que McDonald's ait reconnu, en 2009, donc après 10 ans de mutisme, avoir été interpellée par Paysages de France « sur la question d'enseignes responsables de nuisances visuelles dans les villes, voire non conformes au Code de l'environnement », force est de constater que le champion de la restauration rapide bat tous les records de lenteur en matière d'environnement (lire *Action Paysage* n° 30, pages 14 et 15).

Après des années de silence pur et dur, le réveil, en 2007, de McDonald's s'avère pour le moins difficile : car ne croyez surtout pas que ce dernier va s'empresse. Bien que les infractions concernées soient le plus souvent des délits et que l'auteur d'un délit soit un délinquant, MacDonal'd's va alors se contenter d'« initier » (sic) « un inventaire de la hauteur des totems ». Et cela « dans l'objectif de construire un plan d'action adapté à la réalité du terrain » (resic) ! Engluée dans ses contradictions au point d'en être pathétique, l'entreprise fait alors état, dans son style inimitable, du « travail [qui] se poursuit », non pas, bien sûr, par la mise en conformité de ses totems illégaux, mais – on ne pourrait l'inventer – par « l'étude de l'impact commercial de l'abaissement des mâts de 3 restaurants pilotes ». C'est seulement alors que l'entreprise, qui reconnaît donc ouvertement qu'elle viole le Code de l'environnement, lance « un plan national de mise en conformité ». Un lancement le bras plié puisqu'il est aussitôt précisé que celui-ci se fera « en priorisant (sic) les établissements où des travaux de rénovation sont prévus ». Bref, à ce rythme d'enfer, on comprend que l'entreprise se fasse encore régulièrement épingle et réussisse l'exploit, à force de vouloir jouer au plus malin, de se faire une contre-publicité... d'enfer.

Triple langage

Mais ce n'est pas tout. McDonald's – qui reconnaît donc que, même conformes, des enseignes peuvent être « responsables de nuisances visuelles » – est capable, dans le même temps, de solliciter des dérogations pour des enseignes qui, du fait de leurs dimensions, sont à l'évidence totalement incompatibles avec le minimum requis en ma-



Paysages de France

Illégal et – de l'aveu même de McDonald's – totalement incompatible avec le minimum requis en matière de respect de l'environnement et du paysage.

tière de respect de l'environnement et du paysage. C'est notamment le cas de l'enseigne de Haguenau (Bas-Rhin) ou de celle de Dijon (Côte-d'Or), toujours en place aujourd'hui. La conclusion est, de fait, très simple : soit l'entreprise s'expose à de très mauvaises surprises, soit elle cesse de finasser et décide une fois pour toutes de sortir de cette schizophrénie. C'est en tout cas le message que vient de faire passer Paysages de France à Jean-Pierre Petit, son P.-D.G. ■

* Lire aussi page 14.

AVENIR (GROUPE JCDECAUX) : ENCORE ET TOUJOURS

Aussi incroyable que cela puisse paraître, l'afficheur JCDecaux, pourtant mieux placé que quiconque pour connaître les dispositions du Code de l'environnement en matière d'affichage publicitaire, semblerait ignorer encore que l'installation d'un panneau publicitaire hors agglomération est un délit et continuerait donc à exploiter des panneaux violant une des dispositions les plus sacro-saintes du Code de l'environnement. Y compris des 4 x 3 scellés au sol, dispositifs unanimement considérés comme le pire symbole de la pollution en matière d'affichage publicitaire. À Étaples (Pas-de-Calais), c'était encore très récemment le cas (panneau Avenir ETA.F.1.1).

TÉLEX

Le cœur du parc national de la Réunion inscrit au patrimoine mondial

Prise dans la nuit du 1^{er} au 2 août 2010 par le comité de l'Unesco réuni à Brasilia, cette décision vient combler ceux qui se sont mobilisés pour arriver à ce résultat et, notamment, pour que la plaine des Sables – citée par les habitants comme première merveille de la Réunion – soit réintégrée dans le cœur du parc. En juin 2008, Paysages de France avait soutenu et relayé, dans *Action Paysage* (n° 30, page 16) et sur son site, la pétition « Sauvons la plaine des Sables », lancée par l'Association citoyenne de Saint-Pierre (ACSP). En novembre 2008, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) avait fait remarquer que le projet de géothermie dans le cœur du parc et l'absence de la plaine des Sables dans le bien candidat étaient des obstacles majeurs pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Pour l'UICN, le classement qui vient d'intervenir « constitue une reconnaissance internationale de la beauté des paysages de l'île et de son exceptionnelle biodiversité ». Aujourd'hui, ce sont donc plus de 100 000 hectares et près de 40 % de la superficie de l'île qui sont concernés par ce classement.

Arbres de bords de route : le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Lorraine prend position

À l'unanimité de ses membres, le CSRPN de la région Lorraine a émis un avis sur « le rôle irremplaçable » des alignements d'arbres de bords de route, tant, par exemple, « dans la démarche de mise en place de la trame verte et bleue » que pour leur « effet structurant dans un paysage aujourd'hui souvent majoritairement constitué de champs ouverts », pour « la survie, voire le développement, d'un nombre important d'espèces rares et menacées », ou « leur aspect esthétique indéniable ». Le CSRPN demande en conséquence qu'une étude d'impact permettant d'inventorier les espèces protégées hébergées dans ces milieux refuges soit menée avant tout abattage d'arbres d'un alignement et que des mesures alternatives à l'abattage soient systématiquement envisagées pour la mise en œuvre de la sécurité publique (lire page 5 ainsi que *Action Paysage* n° 32, page 16 et n° 15, page 6).

FORMATION

Panneaux illégaux: se former pour les faire tomber



Paysages de France

Les séances de formation « affichage publicitaire et enseignes » organisées par Paysages de France en Isère n'ont pas été inutiles. Même s'il est difficile pour un « novice » de s'y retrouver dans ce dédale de dispositions et de dérogations, ceux qui ont participé à la présentation en salle ainsi qu'à la sortie qui a suivi, en Isère et en Savoie, ne se sont pas contentés d'enregistrer les informations : les photos prises sur le terrain lorsque des infractions étaient identifiées ont également servi à réaliser des fiches et à faire tomber des panneaux.

L'un des résultats les plus spectaculaires a été la suppression des panneaux scellés au sol de grand format qui défiguraient en toute illégalité la place principale de Pont-de-Beauvoisin (Isère) : l'envoi, par l'un des participants à la formation, des fiches réalisées et d'une lettre destinée à informer et à sensibiliser le maire a suffi pour convaincre ce dernier d'agir.

ED, Intermarché, Super U, etc.

Plusieurs participants ont, en outre, utilisé leurs connaissances pour réaliser de nouvelles fiches dans d'autres communes ou d'autres départements. Ils ont alors pu constater de leurs propres yeux que, jamais ou presque, la grande distribution ne se souciait de respecter le Code de l'environnement : le cas par exemple de Neuville-de-Poitou, dans la Vienne, petite cité de la France profonde, est emblématique. Que ce soit Super U, Ed ou Intermarché, aucun des

supermarchés qui y sont implantés n'est en règle : enseignes en surnombre, trop grandes ou non conformes. Bref, des infractions à foison.

Intermarché : qu'on nous explique !

Parmi les champions des infractions figure en très bonne place le groupement des Mousquetaires et sa kyrielle d'enseignes (Intermarché, Bricomarché, Netto, Roody...). Tous ceux qui connaissent la loi le constatent quotidiennement, comme a pu le constater à son tour l'un des participants à la formation précitée, qui a recensé, pour le seul magasin de Crolles (Isère), douze préenseignes, ce qui représente huit délits passibles d'une amende de 3 750 euros chacun, amende doublée depuis le Grenelle 2 ! Dans cette « entreprise citoyenne » (*sic*), le double langage et ce qu'il faut bien appeler une forme de schizophrénie atteignent donc des sommets. Ou alors, qu'on nous explique. Comment en effet peut-elle signer une convention avec l'État dans le cadre du Grenelle de l'environnement (*voir page 7*) ou déclarer à satiété : « Les Mousquetaires s'engagent pour l'environnement » et, dans le même temps, laisser chaque magasin, et même les nouveaux, planter leurs préenseignes sans se soucier le moins du monde des dispositions du Code de l'environnement en la matière.

Le 7 juillet 2008, Paysages de France avait été reçue à Bondoufle (Essonne) par six représentants du groupement. Au cours de

cette réunion ubuesque, les interlocuteurs de Paysages de France, parmi lesquels une juriste et le responsable de la « Direction Qualité, Sécurité, Environnement », avaient notamment invoqué l'ignorance des textes...

On aurait pu imaginer que, depuis, l'entreprise aurait trouvé le temps de prendre connaissance des quelques lignes concernant la réglementation. Ceci d'autant plus que, le 23 août 2008, Paysages de France avait saisi Jean Pattou, président de la Société civile des Mousquetaires. Or ce que subodorait alors l'association (lire *Action Paysage* n° 31, page 15) s'est depuis vérifié. Tant par le silence des Mousquetaires que par leur pratique sur le terrain.

Effet boomerang

À force de se moquer des citoyens « ordinaires », des associations de défense de l'environnement et – en ayant démontré que leur signature ne valait rien – de représentants de l'État au plus haut niveau, il semble bien que ceux qui se croyaient les plus malins vont finir par le payer cher. Ce n'est sans doute pas pour rien en effet que l'une des seules avancées du « Grenelle de l'affichage » concerne les préenseignes. Certes, il faut attendre les décrets d'application. Mais lorsque le temps sera venu, Paysages de France et ses alliés ne manqueront pas de rappeler comment certaines entreprises qui se piquent d'être « citoyennes » et qui déclinent le mot environnement à toutes les sauces se sont comportées en réalité. ■

INITIATIVES

Le laboratoire isérois

En matière d'affichage publicitaire, l'Isère est pour Paysages de France une sorte d'observatoire et de laboratoire privilégié. En effet, c'est dans ce département que l'association est née et dans ce département qu'elle a son siège. Il est donc naturel qu'elle y ait conduit ses premières actions d'ampleur et logique qu'elle n'ait jamais cessé d'y agir.

Si les résultats ont été considérables, notamment dans l'agglomération grenobloise, avec le démontage de centaines de panneaux publicitaires et de dizaines d'enseignes de grande dimension, il lui a fallu batailler ferme, en particulier contre les préfets. Confrontée à leur refus quasi systématique de mettre en demeure les contrevenants, elle a été contrainte à maintes reprises de saisir la justice. Une situation qui, hélas, s'est vérifiée presque partout en France.

Incurie en série

Rien qu'en Isère, l'État a été condamné sept fois à cause de la carence de ses représentants. Un seul de ces préfets, qui avait reçu longuement Paysages de France, s'est conformé à la loi et a mis en œuvre les dispositions du Code de l'environnement chaque fois que l'association lui adressait un dossier d'infractions.

Depuis son départ, l'association se heurte à nouveau à une incurie sans pareil. Et Albert Dupuy, limogé sans ménagement par le président de la République pour les raisons que l'on sait et qui, selon *Le Point*, a vécu « difficilement » son éviction, a probablement été, du moins concernant la lutte contre la délinquance en matière d'affichage pu-

blicitaire et d'enseignes, l'un des pires. Non seulement, lorsqu'il était saisi par l'association, il n'a jamais mis, ne serait-ce qu'une seule fois, un contrevenant en demeure, mais, bien que l'État ait été condamné à plusieurs reprises de son fait, il n'a strictement rien changé dans ses habitudes et a donc clairement fait preuve de complicité passive à l'égard des délinquants de l'environnement. Dans l'une des affaires actuellement en cours, on a même atteint le summum : un préfet qui, bien que poursuivi devant le tribunal, ne fait toujours rien et laisse perdurer des infractions.

Lasse des pratiques de ce préfet qui n'avait pas même accepté de la recevoir, l'association avait finalement profité du débat sur l'identité nationale pour s'adresser à lui de vive voix. Le représentant de l'association était alors intervenu pour rappeler que le paysage était incontestablement une part essentielle de l'identité nationale. Que le paysage, c'était le visage d'un pays et de ses régions et qu'il fallait peut-être commencer par appliquer les lois destinées à le protéger (*lire ci-dessous*). Le préfet, incontestablement pris de cours, avait répondu que ce n'était pas lui qui avait été condamné, mais l'État... Et avait conclu en indiquant (la question ne lui avait pourtant pas été posée) qu'il recevrait l'association. Promesse qui, bien que faite publiquement et en présence des médias, n'allait, bien sûr, pas être tenue.

Préfet passif mais démontages massifs

Est-ce à dire que plus aucun démontage n'est intervenu en Isère à la suite de deman-

« HORRIFIC MISH MASH »

« Halte à la France moche », tel était le titre à la une du numéro du 13 février 2010 de *Télérama*. Avec, pour illustrer le propos, la photo



« Qu'est-ce que les Français ont fait de la France ? » se demande la revue anglaise *Motorhome Monthly*.

du chaos des panneaux et des poteaux... Un constat repris jusque dans les médias étrangers qui, eux aussi, s'émouvent de ce délabrement à grande échelle du paysage français. Pour la revue anglaise *Motorhome Monthly*, dont le numéro de mai 2010 consacre un dossier à la question, le bilan est accablant : « Horrific Mish Mash », n'hésite pas à déclarer cette revue, qui cite à plusieurs reprises les actions de Paysages de France contre l'affichage publicitaire illégal.

des amiables de Paysages de France ? Non, tout simplement parce que, si le préfet n'a jamais respecté l'obligation qui lui était faite de mettre en demeure les contrevenants, il a systématiquement renvoyé la balle aux maires concernés. Ainsi, malgré la carence du préfet et parce que certains maires ont fini par prendre le relais et sont désormais sensibles au problème, quantité de panneaux publicitaires (une centaine rien que dans la ville de Grenoble) et d'enseignes non conformes ont tout de même été supprimés au cours de ces dernières années et de ces derniers mois.

L'exemple de Seyssins, commune de l'agglomération grenobloise, mérite d'être cité car, le 28 avril 2010, la préfecture de l'Isère informait l'association que la totalité des dispositifs signalés par Paysages de France en septembre 2007 avaient finalement été démontés ou mis en conformité. Est-ce parce que, dans une affaire concernant une enseigne Formule 1 également implantée à Seyssins, le préfet avait été condamné en octobre 2009 que le reste a finalement suivi ? Est-ce parce qu'une nouvelle condamnation allait intervenir quelques semaines plus tard ? (*lire Action Paysage n° 33, pages 5 et 6*) Peu importe, en définitive, l'essentiel étant que, cette fois-ci, l'association qui s'apprêtait à saisir la justice aura pu s'en dispenser. ■



17 DÉCEMBRE 2009 ALBERT DUPUY INTERPELLÉ PAR PAYSAGES DE FRANCE

« Il y a des lois pour protéger le paysage et donc l'identité de la France. On s'engage aujourd'hui, je le constate, dans des débats incertains sur l'identité, mais on laisse faire lorsque le visage même de la France est défigurée par des dizaines de milliers de panneaux publicitaires et d'enseignes démesurées implantés illégalement. Rien que pour l'Isère, l'État a été condamné sept fois à cause de la carence de son représentant. Pendant combien de temps encore faudra-t-il, Monsieur le Préfet, que l'association saisisse la justice pour que la loi soit respectée ? »

Ci-contre : deux des enseignes démontées à Seyssins (en arrière-plan, celle de l'hôtel Formule 1).

TÉMOIGNAGES

Faire bouger les choses, c'est possible !

Quatre adhérents évoquent, pour *Action Paysage*, leur propre expérience

Qu'est-ce qui vous a conduit à adhérer à Paysages de France ?

J'avais lu un article dans *Biocontact*. L'Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS), à laquelle j'adhère, m'avait également parlé de Paysages de France. Déjà, avant ça, j'avais remarqué tous ces panneaux qui m'horripilaient. C'est une aberration de voir toutes ces publicités. Ce qui est choquant, c'est que les gens s'y habituent. C'est insidieux. Au bout d'un moment, ils ne les voient plus. Ce que je ne savais pas, c'est que beaucoup de ces panneaux étaient illégaux. Je pensais que c'était autorisé. C'est une surprise d'apprendre qu'il y a un cadre juridique mais que tout ça a pu se faire malgré tout, au nez des maires, au nez des autorités ! J'ai alors pris attache avec Paysages de France. On m'a communiqué le numéro de téléphone du correspondant local. Le gros problème dans tout ça, c'est que le maire, qui a le pouvoir de police, est élu et ne veut pas déplaire aux commerçants ou à ceux de ses administrés qui louent un emplacement. Son rôle est ambigu : il est à la fois juge et partie.

Châteaulin et sa région sont un enjeu important selon vous ?

Châteaulin ainsi que les autres communes où je suis intervenue font partie du PNR d'Armorique. Tous ces panneaux illégaux, c'est encore plus incompréhensible dans une zone protégée ! Châteaulin est un carrefour important. On y passe nécessairement pour aller vers Crozon, vers la côte Nord Finistère, vers Quimper. C'est le passage obligé pour la presqu'île de Crozon, très fréquentée par les touristes.

Sylvie (Finistère)

Elle ne les supportait plus, Sylvie, ces panneaux qui défigurent le paysage breton. Qui le « dénaturent » jusque dans le parc « naturel » régional d'Armorique. Elle n'en pouvait plus de les voir s'agglutiner le long des routes, dans les villes et les villages. Mais qu'y pouvait-elle ?



siège ! De quoi décourager quiconque !

Mais, heureusement, face à de telles situations, tous ne se résignent pas. L'expérience prouve même qu'une poignée de personnes suffit parfois à faire changer le cours des choses. L'action engagée par Sylvie, qui a relevé cent vingt infractions autour de chez elle, est à ce titre exemplaire : elle vous montre ce que vous-même pouvez faire.

Pourquoi ces panneaux étaient-ils en infraction et comment l'avez-vous su ?

Il y a d'abord le problème des préenseignes hors agglomération. Certaines sont illégales parce qu'elles ne correspondent pas à des activités dites dérogoires. D'autres, parce qu'elles sont en surnombre : la grande distribution ne respecte quasiment jamais le nombre maximum autorisé (quatre). Intermarché en avait une quinzaine ! En agglomération, toute publicité est interdite dès lors qu'une commune se trouve dans un PNR et qu'elle n'a pas mis en place de règlement local de publicité. Mais le comble, c'est qu'à Châteaulin, où toute publicité est actuellement illégale, on trouve même des panneaux scellés au sol, ce qui est pourtant interdit dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants, qu'elles fassent ou non partie d'un parc naturel régional. Ces panneaux sont donc doublement illégaux ! Comment ai-je appris tout cela ? Grâce notamment à la documentation que m'avait envoyée Paysages de France.

Avez-vous eu des contacts avec les mairies, avec des élus, avec le PNR ?

On est allés à la rencontre du maire de Port-Launay et de Saint-Segal. Nous avons eu une bonne discussion avec le maire de Port-Launay. Il nous a demandé alors comment il fallait faire pour obtenir la suppression des panneaux. Pourtant, depuis, rien n'a bougé. Quant au maire de Saint-Segal, il a envoyé des courriers et s'est déplacé pour rencontrer des entreprises. Depuis, il y a eu quelques démontages, mais il reste beaucoup de panneaux. Il y a d'ailleurs eu une réunion à Saint-Segal : il y avait le maire, l'adjointe à l'environnement et au patrimoine ainsi que des personnes chez lesquelles sont implantés des panneaux. Elles étaient un peu remontées... Pour Châteaulin, c'est le correspondant local qui a écrit à la mairie. Puis, en août 2009 et en mars 2010, l'association a adressé des demandes préalables au préfet. Le 15 juin 2010, une réunion a eu lieu à la mairie de Châteaulin : la maire, le sous-préfet, la directrice du PNR

étaient présents. La Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Finistère a rappelé quelle était la réglementation en vigueur. Elle n'a pas caché qu'une centaine de dispositifs étaient illégaux ! Des « modalités d'intervention graduée » (*sic*) ont été définies... Le PNR était également représenté lors de la réunion à Saint-Segal. Mais ce qui me désespère, c'est que chaque fois que l'on entre dans Le Faou, il y a chaque jour plus de panneaux. Or c'est le siège de la maison du parc. Et dire que Le Faou est classé parmi les plus beaux villages de France !

Avez-vous rencontré d'autres personnes qui, comme vous, étaient choquées par cette situation ?

La majorité ne proteste pas. Mais une photo fait réagir les gens : celle de la cathédrale de Montauban, diffusée par le correspondant local du Tarn-et-Garonne : certaines personnes sont interloquées car, là, on mesure l'ampleur des dégâts. Quand on voit l'horreur que c'est devenu, cela impressionne beaucoup. Mon travail est aussi de sensibiliser, d'apprendre aux autres à regarder le paysage. « Depuis que j'en ai parlé avec vous, je ne vois plus que ça ! » m'a confié un maire. Les articles parus dans *Ouest France* et dans *Le Télégramme*, à la suite de nos démarches, ont permis de mettre le sujet sur la place publique. Et de sensibiliser aussi bien les élus que la population.

Que représente le paysage pour vous ?

C'est quelque chose qui doit être harmonieux, qui fait qu'on se sent bien là où on est. Qui doit aussi répondre à quelque chose d'authentique, de naturel, de respectueux. ■



Jacqueline Le Goff (Finistère)

Faut-il, pour expliquer l'engagement de Jacqueline, remonter au traumatisme vécu par une fillette de sept ans, voici des décennies, lorsque, soudain, des monstres d'acier surgirent dans le paysage de son enfance ?

Probablement. Car cette blessure ne s'est sans doute jamais refermée et les gestes barbares de ceux qui, aujourd'hui, infligent leurs « coups de poing atroces » (Michel Serres) au visage du paysage n'ont fait que raviver la douleur. Mais aussi donner l'envie de lutter...

D'où vous vient cet attachement au paysage ?

Je suis née dans un petit village du Nord-Finistère, alors entouré de champs, de talus, de petits bois, de chemins de terre. En 1962, j'avais neuf ans et j'ai assisté, la rage au cœur, au remembrement. En quelques jours, quelques bulldozers ont saccagé, et défiguré à jamais, ce paysage. La campagne n'était plus qu'un triste spectacle de désolation et de ruines.

Comment avez-vous connu l'association ?

Par hasard, en 2005, en feuilletant le magazine *Femme Actuelle*, j'ai lu un petit article sur l'action d'une association qui luttait contre l'installation d'une bâche publicitaire devant un immeuble dans la région parisienne. Enfin je découvrais que d'autres personnes partageaient ma révolte. Je suis allée sur le site de cette association : tout ce que je lisais, je l'approuvais. Je pensais la même chose. J'ai adhéré le jour même.

Qu'est-ce qui a changé en vous depuis votre adhésion ?

Avant, je bouillais et je rageais intérieurement devant chaque nouvelle dégradation ou infraction. Depuis, ma colère s'est libérée. De savoir que nous sommes des centaines à partager cette indignation, m'a donné confiance et assurance. Je n'hésite plus à écrire ou à téléphoner pour signaler les infractions et, quand l'occasion se présente, je demande à voir le responsable du magasin ou de l'établissement. Je lui rappelle alors qu'il existe un Code de l'environnement !

Comment avez-vous commencé à agir ?

Quand je lisais la revue de l'association, j'étais contente d'apprendre toutes les victoires judiciaires remportées, souvent après des années de procédure. Je savais que tout cela ne pouvait s'obtenir que par de très longues batailles et je ne me sentais pas capable de m'engager ou d'assumer un travail de si longue haleine. Mais je voulais quand même faire quelque chose. Un jour, en avril 2007 à Pontivy, pendant une réunion de Paysages de France, j'ai entendu Gérald, le correspondant local, raconter qu'il se promenait avec un petit appareil photo : dès qu'il voyait un panneau en infraction, il le photographiait et envoyait une lettre au préfet. Je me suis dit que moi aussi je pouvais le faire. Ce n'était pas compliqué. J'ai décidé de prendre un tronçon de départementale entre deux villes ; j'ai choisi l'axe Lannion-Plestin-les-Grèves (quinze kilomètres) et j'ai photographié toutes les infractions.

Quelles sont les personnes qui vous ont aidée dans ce travail ?

D'abord Michel, le délégué régional, qui, au téléphone, m'avait longuement expliqué les infractions les plus fréquentes, le vocabulaire et le jargon des décrets. Il y a aussi la rencontre avec Alain, qui travaille à la DDE*. Dans la tribune libre du journal local, j'avais écrit un petit article sur la dégradation des paysages autour de Perros-

Guirec et la prolifération des panneaux publicitaires. Il m'a téléphoné et m'a dit qu'il était d'accord avec ce que j'écrivais. Nous nous sommes rencontrés et à ma liste de quarante infractions, il en a ajouté dix autres (préenseignes sur le domaine public ou dans un virage, etc). Il m'a aussi aidée à mieux préciser la nature des infractions. Et puis il y a ma voisine et amie Maryvonne qui me tape toutes les lettres.

Comment avez-vous procédé par la suite ?

Quand les cinquante infractions ont été répertoriées, j'ai fait un tableau récapitulatif en y joignant des photos et j'ai envoyé, en mai 2007, un exemplaire aux maires concernés et au préfet. J'ai patienté trois mois. Après une lettre de relance à la préfecture, une dizaine de panneaux ont enfin été enlevés. Puis plus rien. J'ai encore envoyé deux lettres de relance et j'ai téléphoné à la personne chargée du suivi de l'affaire à la DDE de Saint-Brieuc. Des mises en demeure ont été enfin expédiées aux responsables des infractions. Début août 2008, en retournant sur cet axe, j'ai constaté avec satisfaction que les cinquante panneaux en infraction avaient tous été déposés.

Vous avez répété ailleurs l'expérience ?

Oui. J'ai repris la même formule : une section de route entre Perros-Guirec et Lannion, environ

dix kilomètres, et au total plus de vingt-cinq infractions. J'ai également relevé des infractions dans quatre communes de mon secteur. À Saint-Quay-Perros (seize fiches) : la mairie avait pris contact avec moi après le changement de municipalité. Le maire continue de me dire que le problème va se résoudre et qu'il est bien décidé à faire le ménage... mais le temps passe et pas grand chose ne bouge. À Louanec (3 fiches), mais là, le maire ne veut rien entendre et me dit qu'il a autre chose à faire... À Mihiny-Tréguier, j'ai eu plus de chance : le maire est très réceptif à notre mouvement. Des cas ont été résolus rapidement. Le maire m'avait même appelée pour un panneau en infraction que je n'avais pas vu. À Camlez et Kermaria-Sulard, enfin.

Avez-vous changé quelque chose dans votre façon de conduire vos dossiers ?

Au lieu d'un tableau, je fais maintenant des fiches d'infraction individuelles pour faciliter la lecture. Surtout pour les administrations des petites communes qui souvent ignorent tout du Code de l'environnement. J'ajoute aussi les infractions relatives aux drapeaux, ce que je n'avais pas noté précédemment car je ne savais pas quel était leur statut. ■

* Direction départementale de l'Équipement, devenue depuis peu la direction départementale du Territoire et de la Mer (DDTM).



Coëtdigo-Malenfant (commune de Saint-Avé, Morbihan), un îlot préservé dans l'agglomération de Vannes.

Qu'est-ce qui vous a conduit à adhérer à Paysages de France ?

Je préfère interpeller les pouvoirs publics sur la pollution visuelle plutôt que d'être interpellé par les pouvoirs publics pour dégradation de panneaux publicitaires.

Vous vous êtes intéressé à la question de l'affichage publicitaire. Pourquoi ?

Parce que trop, c'est trop. Les « arbres à publicité » sont affreux et écologiquement incorrects.

Votre région est-elle particulièrement polluée par les excès de l'affichage publicitaire et des enseignes ? Pouvez-vous citer quelques exemples de villes, de secteurs parmi les plus dégradés ?

Oui, elle est loin d'être épargnée. Le boulevard de Metz à Lille comporte de grands panneaux déroulants tous les 150 mètres environ, c'est insupportable.

La Belgique est toute proche : la situation y est-elle différente ?

En Belgique aussi il y a des panneaux déroulants. Sur la Grand'Place de Courtrai, il y a même un panneau à diodes électroluminescentes qui défigure le paysage.

Comment avez-vous fait pour apprendre à repérer les infractions ? Avez-vous été aidé ?

J'ai un CD de Paysages de France qui m'indique quelles sont les infractions que l'on peut rencontrer en ville ou à la campagne.



Alain Dericke (Pas-de-Calais)

Le paysage du Nord a beaucoup souffert au cours des deux siècles précédents. Depuis, l'étalement urbain n'a cessé de progresser et de dévorer des pans entiers de ces belles campagnes que nous racontaient, tantôt avec le plus extrême raffinement, tantôt avec une jovialité débordante, les maîtres de l'école flamande. Le paysage du Nord, « c'est très important », confie Alain Dericke qui, lui aussi, a décidé de passer à l'action et grâce à qui des panneaux des afficheurs JCDecaux et CBS sont récemment tombés dans le Pas-de-Calais (lire page 8 et 9).

Pouvez-vous imaginer à l'origine que des panneaux pouvaient être « illégaux » ? Non.

Avez-vous également relevé des enseignes ?

Oui, dont une bâche de 100 m² environ qui recouvrait la façade d'un bâtiment à La Madeleine-lez-Lille, et qui a été enlevée depuis trois mois environ.

Avez-vous eu des contacts avec les mairies et/ou avec des élus ? Si oui, quelles ont été les suites ?

L'an dernier, j'ai contacté le service des paysages urbains de la mairie de Lille. Je n'ai pas été à l'origine directe d'un enlèvement de panneaux, mais je continue mon action en photographiant avec certains membres du « Collectif des déboulonneurs » de Lille les panneaux de cette ville pour mettre à jour un plan des panneaux publicitaires qui sera transmis à la mairie de Lille.

Ce travail a-t-il abouti à des démontages ?

J'ai vu un couple de panneaux

en « oreilles de Mickey » enlevé près de la porte de Valenciennes à Lille. Des panneaux ont également été retirés dans le Pas-de-Calais cette fois-ci, et plus précisément à Étaples. Je remercie d'ailleurs Éric Huftier* de m'avoir donné un « coup de main » à ce propos.

Certains endroits très pollués le sont en toute légalité et, dans ce cas, la « chasse aux panneaux illégaux » n'est pas possible : dans un tel cas de figure, êtes-vous déjà intervenu auprès de mairies afin de les sensibiliser et de les inciter à mettre en place un règlement de la publicité et des enseignes qui soit plus respectueux du cadre de vie et du paysage ?

C'est une des raisons pour lesquelles j'avais pris contact avec la mairie de Lille l'an dernier. Les résultats obtenus semblent décevants car ils ne sont pas immédiats. En principe, à Lille, tous les panneaux Decaux devraient être démontés. Mais l'afficheur prend tout son temps pour obtempérer.

Quelle est la situation dans l'agglomération lilloise ?

Ça n'empire pas. Malgré tout, il y a un nombre restreint de panneaux à diodes électroluminescentes dont un qui a été monté en façade de bâtiment récemment à La Madeleine-lez-Lille, rue du Général-de-Gaulle près de la gare SNCF. L'année dernière j'avais demandé à la mairie de Lille s'il y avait un contrat d'établissement entre la ville de Lille et la société Oxylyve qui fournit ce nouveau genre

de panneau publicitaire. La réponse a été négative. Je n'ai pas encore osé bâcher ce type de panneau pour provoquer un incendie qui, certes, détruirait les diodes, mais qui risquerait de se propager ailleurs.

Avez-vous rencontré d'autres personnes qui étaient choquées par cette pollution ?

Oui, mais il reste encore beaucoup de personnes qui pensent que ces panneaux sont publics et qui les considèrent au même titre qu'un banc public sans réfléchir réellement sur leur nocivité (agression psychologique des passants et incitation à la consommation tous azimuts).

La région Nord-Pas-de-Calais compte plusieurs parcs naturels régionaux :

Avesnois, Scarpe-Escaut, Caps et Marais d'Opale.

La charte du PNR des Caps et Marais d'Opale* considère que la présence de panneaux de 12 m², muraux et scellés au sol, est compatible avec la notion de parc naturel.

Que pensez-vous de cela ? Que faut-il faire ? Seriez-vous d'accord pour participer à une action de recouvrement de panneau à Saint-Omer ?

Je ne suis pas d'accord avec cette charte. Je découvre le problème et ne sais pas a priori ce qu'il faut faire pour la contrer. S'il faut aller à Saint-Omer, je veux bien faire le trajet Lille-Saint-Omer pour cela.

Le règlement de publicité de Saint-Amand-les-Eaux (arrêté du 3 avril 2006), dans le PNR Scarpe-Escaut (qui se déclare « territoire exemplaire » !), autorise les panneaux de grand format : même question.

C'est bien sûr la même réponse que pour Saint-Omer.

Pensez-vous que le fait de dénoncer des infractions permette de sensibiliser les maires, les administrations, les citoyens sur le problème ?

Oui. ■

* www.parc-opale.fr/bibliotheque/charteAffichagePublicitaire.pdf



Saint-Amand-les-Eaux (PNR Scarpe-Escaut, parc naturel transfrontalier du Hainaut) et sa célèbre tour abbatiale.

Paysages de France



“Quatre cents pneus qui roulent vers un recyclage n’amassent pas mousse.

Mais ça nous sauve la vie!”

Cédric Gonnet (Tarn-et-Garonne)



Cédric Gonnet est l'un de ceux qui ont participé à plusieurs opérations titanesques de nettoyage des berges de l'Aveyron dans le secteur de Villemade. Son témoignage, dont la parution avait dû être hélas reportée, est à tous points de vue exemplaire.



Christian Pontzeele/Paysages de France

C'est ma rivière; c'était celle de mes parents et ce sera celle de nos enfants. C'est ma rivière et c'est aussi la tienne : elle court au milieu de nos terres comme coule en chacune de nos veines le sang de notre race. Ce dimanche après-midi de février fut un grand moment pour la rivière. Nous avons sorti du talus, qui chaque hiver glisse un peu plus dans l'eau, plus de quatre cents pneus. Nous étions huit et cela a pris trois heures de notre temps; ou plutôt cette activité nous a donné trois heures car cette action de nettoyage, par égard pour notre rivière, a ranimé en nous des élans de fraternité. « Les valeurs d'une écologie fraternelle seront la clé de l'humanité retrouvée. »

En septembre dernier, nous avions déjà tiré hors de l'eau une centaine de pneus; dimanche nous avons achevé le désenclassement. D'où venaient ces pneus? Ils étaient d'une autre époque. Hier, une époque lointaine quand on pensait que le progrès technologique ne produisait que des matières inodores et aseptisées. Ces pneus usagés

Les valeurs d'une écologie fraternelle feront la clé de l'humanité retrouvée

devaient avoir pour seconde utilité de grossir une berge pleine d'encombrants afin de la stabiliser. Et puis c'était un moyen de s'en débarrasser, c'était bien pratique.

Ne jetons pas la pierre à ceux qui avaient de telles pratiques car nous serions aussi une cible pour nos jets. Par contre, aujourd'hui nous connaissons l'impact hautement toxique de la lente dégradation des pneus. Assumer son passé, en comprendre les enseignements est une nécessité pour la survie d'un genre. Dimanche, nous avons retroussé les manches et nous avons œuvré pour libérer la rivière de notre empreinte maladroite et égoïste. Que celle-ci grignote la berge, ainsi soit-il; mais ne cherchons pas de mauvais prétextes pour nous débarrasser en les camouflant des encombrants insalubres qui résultent de notre mode de vie. ■

Deux administrateurs de Paysages de France à l'honneur



Éric Huftier,
Vice-président de
Paysages de France
(Picardie)



Robert Heymann
(Le Blanc, Indre)

ENGINS MOTORISÉS DE LOISIRS DANS LA NATURE

Transvalquad 2010 : l'action militante paie !

Le combat conduit depuis des années par un collectif d'associations, en Savoie contre la « Transvalquad », et dans les Hautes-Alpes contre la « Croisière blanche », a fait l'objet de nombreux articles dans *Action Paysage*. Alors que le découragement aurait pu l'emporter, la détermination de ceux qui ont continué à lutter a permis d'enregistrer, chaque année ou presque, de nouvelles avancées. Et l'édition 2010, qui a eu lieu du 25 au 27 juillet, en est une nouvelle illustration.

Cantonnés sur le goudron

Les organisateurs eux-mêmes semblent désormais avoir conscience qu'on ne peut plus faire comme avant. Une évolution lente, cahotante, mais d'autant plus importante qu'à travers la « Transvalquad » et la « Croisière blanche » c'est d'un combat hautement symbolique et de portée nationale qu'il est question. Est en effet visé le principe même d'une activité de loisir contraire à tout ce qu'il convient de faire aujourd'hui dans la nature et contraire aux aspirations de la très grande majorité de nos concitoyens.

Concernant la Transvalquad (Valloire, Savoie), on se souvient que la durée de cette manifestation avait déjà été réduite de cinq à quatre jours en 2008, puis de quatre à trois jours en 2009. Dans le même temps, de nombreux secteurs, parfois très sensibles, qui étaient jusqu'alors sillonnés pendant cinq jours par des milliers de quads, allaient être progressivement fermés. Et, coup de tonnerre, en 2008, Valmeinier, l'une des deux communes sur le territoire desquelles se déployait jusqu'alors la Transvalquad, se retirait !



Photos: Paysages de France

Quand le tintement des cloches remplace le tintamarre des moteurs...

Or l'année 2010 marque une nouvelle étape. Non seulement l'époque des rodéos débridés en pleine nature, sur les crêtes et dans des bourbiers semble révolue, mais la plupart des « quadeurs » ont pu être cantonnés sur... le goudron. Si de brefs incidents ont eu lieu vendredi 25 juin lorsque des panneaux d'interdiction installés par des militants ont été brisés, la journée du 26 s'est déroulée dans le calme. Deux quads en tout et pour tout et qui ont fait demi-tour sans problème, à l'un des quatre points fermés et contrôlés par les militants. Et pas un seul autre quad aux trois au-

tres points de contrôle. Il faut dire que la gendarmerie a, cette année, joué pleinement son rôle sur le terrain. Et cela s'est vu et s'est vu. Hommage donc aux militants des différentes associations* qui, depuis des années, conduisent un combat, difficile mais essentiel, pour préserver ou reconquérir la nature et les paysages. Hommage aussi aux services de l'État et notamment à la Gendarmerie nationale qui ont veillé au respect des lois destinées à protéger l'environnement et le paysage. ■

* Plusieurs présidents ou vice-présidents de ces dernières étaient, le 26 juin, sur le terrain (Frapna Savoie, Paysages de France, Valloire Nature et Avenir, Vivre en Maurienne).



La route n'est pas barrée pour les vététistes, en très grand nombre ce jour-là... Presque tous, en passant, remercient les militants.



Espace de contemplation...